



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 19 juin 2024
 18h00 à 20h00 – Édifice Nord
Procès-verbal

Sont présentes

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Dalia Ramy	Représentante des parents
2	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
3	Madame Sharo Sarves Waran	Représentante des parents
4	Madame Amira Beghdadi	Représentante des parents
5	Madame Nahal Bakhshi	Représentante des parents
6	Madame Nicole Cardinal	Membre de la communauté
1	Madame Myriam Vincent	Enseignante
2	Madame Danielle Pigeon	Enseignante
3	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
4	Madame Sandrine Bérubé	Psychoéducatrice

Seront également présentes à la table du conseil :

	Madame Nada Haouili	Directrice de l'école
	Madame Caroline Coiteux	Directrice adjointe de l'école

Sont absentes

	Madame Angelina Raimondo	Représentante des parents
	Madame Annie Poirier	Enseignante
	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde

91 La convocation, le quorum et les présences

	Mme Haouili, directrice de l'école, ouvre la séance à 18h42 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Mme Haouili passe la parole à la présidente, Mme Ramy.
--	---

92 L'adoption de l'ordre du jour

015-CÉ 23/24 – 92	CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE Sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Boileau il est résolu à l'unanimité;

	Tel quel l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 19 juin 2024.
	D'ADOPTER

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	91	a) Adoption de l'ouverture par la présidente b) Présences - vérification du quorum	Adoption Constat
2 min.	92	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	Adoption
10 min.	93	<i>Questions du public</i> -	
2 min.	94	Adoption du procès-verbal du 16 mai 2024	Adoption
3 min.	95	<i>Suivis au procès-verbal</i> -	Suivis
2 min.	96	<i>Adoption du procès-verbal du 6 juin 2024</i>	Adoption
3 min.	97	<i>Suivis au procès-verbal</i>	Suivis
3 min.	98	Correspondance : -	Information
10 min.	99	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport de la présidente; b) Rapport de la directrice; c) Rapport du Service de garde;	Informations

Durée	No	Sujet	Objet
<u>48 min.</u>		Travaux du conseil :	
15 min	100	a) Plan Santé-Bien-être 2024-2025	Adoption
5 min		b) Frais SDG- Retard et repas dépannage	Adoption
5 min		c) Budget :	Information
5 min		Mesures dédiées et protégées- mise à jour	Information
5 min		d) Bilan parascolaire 23-24	Approbation
5 min		e) Parascolaire- Automne 2024 - Éduc-Action	Information
10 min		f) CÉ-Rapport annuel 23-24	Approbation
3 min		g) Autorisation de sortie dans le voisinage 24-25	
5 min.	101	Affaires nouvelles : a)	
1 min	102	<i>Levée de la séance</i>	Adoption
5 min.	103	Rapport de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	Information

93	Questions du public	
	Aucune question	
94	Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024	
015-CÉ 23/24 -94	PRÉAMBULE	Mme Ramy, représentante des parents, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;

	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Pigeon il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024;
		En n'y apportant aucune modification.
95	Suivi(s) au procès-verbal du 16 mai 2024	
	Aucun Suivi	
96	Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024	
015-CÉ 23/24 -96	PRÉAMBULE	Mme Ramy, représentante des parents, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.
	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Pigeon et appuyée par Mme Bérubé il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024;
		En n'y apportant aucune modification.
97	Suivi(s) au procès-verbal du 6 juin 2024	
	<p>Lors de la séance du 6 juin, il a été demandé de présenter le budget final de l'année antérieure afin de mieux évaluer la planification budgétaire 24-25 à l'aide d'une comparaison. À cet effet, Mme Haouili présente le bilan annuel budgétaire de 2022-2023. Il est à noter que les montants du budget révisé 22-23 sont similaires à ceux du budget provisoire de 24-25.</p> <p>Un exercice plus approfondi de chaque fond (déficit et surplus) de l'année 23-24 sera fait prochainement.</p>	

98	Correspondance
	Demande de bénévoles pour les différentes activités.
99	Les rapports et les redditions de comptes

De la présidente : Mme Ramy

99-a)	
-------	--

	<p>Présentation du rapport annuel du CÉ qui sera envoyé aux parents et au CSS. Il sera également déposé sur le site Web.</p> <p>Mme Ramy remercie les membres du CÉ pour leur présence et leur implication.</p> <p>21 000 \$ en diverses levées de fonds (Pizza, orthographe-o-thon, marche-o-thon).</p>
--	--

Rapport de la directrice : Mme Haouili

99-b)	Belle fête des finissants le 19 juin et fête de fin d'année le 21 juin.
-------	---

Rapport du service de garde : Madame Saccomani

99-c)	Mme Saccomani étant absente, pas de rapport.
-------	--

100	Les travaux du conseil d'établissement :	
100-a)	Plan Santé et Bien-être 24-25	
015-CÉ 23/24 – 100-a)	PRÉAMBULE	Les membres ont reçu le plan proposé préalablement à la rencontre;
	CONSIDÉRANT	Mme Coiteux présente le plan tel qu'élaboré par le Comité suite aux consultations menées avec l'équipe-école. Il sera déposé sur le site internet de l'école après adoption.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Boileau appuyée par Mme Beghdadi, il est résolu à l'unanimité
	D'ADOPTER	Le Plan Santé et Bien-être tel que présenté pour l'année 24-25.
100-b)	Frais SDG – Retards et repas dépannage	
015-CÉ 23/24 – 100- b)	PRÉAMBULE	Le plan pour les frais du SDG a été approuvé préalablement;
	CONSIDÉRANT	<p>Avaient été oubliés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais pour le repas dépannage; proposition de 7\$/repas; • Frais pour les parents en retard; proposition de 15\$/15 min
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Vincent et appuyée par Mme Sarves Waran, il est résolu à l'unanimité;

	D'ADOPTER	Le plan pour les frais chargés au SDG pour l'année scolaire 24-25 tel que présenté à la séance du 16 mai et les frais pour les retards et les repas dépannage.
100-c)	Budget : Mesures dédiées et protégées – Mise à jour	
	Les membres ont reçu le bilan préalablement à la rencontre;	
	Mme Haouili présente les montants restants dans chacun des postes budgétaires.	
100-d)	Bilan parascolaire 2023-2024	
	Mme Coiteux présente le bilan des différentes activités proposées à l'école cette année.	
100 -e)	Parascolaire automne 2024	
015-CÉ 23/24 – 100- e)	PRÉAMBULE	Les membres ont reçu le plan proposé préalablement à la rencontre;
	CONSIDÉRANT	Mme Haouili présente le plan proposé par EducAction pour l'automne; Que la plan inclus le karaté, le kinball tel que demandé; Qu'on propose de laisser tomber l'activité science au profit du karaté pour l'édifice NORD;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Bérubé appuyée par Mme Gauthier, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER	Le plan des activités parascolaires tel que présenté pour la session d'automne 2024.
100 -g)	Autorisation de sorties dans le voisinage 2024-2025	
015-CÉ 23/24 – 100- g)	PRÉAMBULE	Il est nécessaire d'avoir l'autorisation du CÉ pour que les enseignants puissent sortir du terrain de l'école avec leurs élèves;
	CONSIDÉRANT	Que les enseignants prévoient des sorties dans le voisinage en 24-25 (Parc Noël-Nord, marche sur la rue ou entre les deux édifices, etc.); Les activités suivantes : La piscine, le vélo et le patin sur glace ne font pas parties de cette entente puisqu'il s'agit d'activités comportant certains risques qui demandent des autorisations spécifiques; Celles-ci devront être présentées au CÉ préalablement à chaque série d'activité.

	L'approbation du CÉ ne remplace pas l'autorisation de sortie signée par les parents et les enseignantes doivent s'assurer d'obtenir les autorisations écrites des parents	
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Ramy appuyée par Mme Sarves Waran, il est résolu à l'unanimité
	D'APPROUVER	Les sorties dans le voisinage pour 24-25.

101	Affaires nouvelles	
		Aucunes affaires nouvelles.

102	Levée de la séance :	
015-CÉ 23/24- 102	CONSIDÉRANT	Que le temps de rencontre est écoulé;
	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Bérubé, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20h11.

103	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
	Pas de rapport	